



D.2024.06.27.5.12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 27 Juin 2024

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.12– Avenant n°1 au marché M2023-0227 pour le traitement de l'obsolescence et la fiabilisation des cartes électroniques VAL 208 qui pilotent la traction des rames à conclure avec Tisséo Voyageurs : Autorisation de signer l'avenant n°1.

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X pour le chapitre 7	X (M. Bolzan pour les chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph		X (M. Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge		X (Mme Ochoa)	
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Trautmann)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-5-12D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Par délibération n°D.2023.02.08.3.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le Contrat de Service Public 2023-2029 (CSP) entre Tisséo Collectivités et la Régie Tisséo Voyageurs pour l'exploitation des services de transports publics urbains et services connexes de mobilités de l'agglomération toulousaine.

Le contrat a pris effet au 1er avril 2023 pour une durée de 6 ans et 9 mois.

L'article 35.5 du CSP prévoit la possibilité de confier à la Régie Tisséo Voyageurs, par contrat distinct et par attribution directe, la réalisation de prestations de fournitures et/ou de services en application des dispositions issues de des articles L.2511-1 et suivants du code de la commande publique.

Pour la réalisation de ces prestations, selon les dispositions issues de l'article L. 2521-2 du code de la commande publique, la Régie pourra recourir à la sous-traitance, sous réserve de faire accepter chaque sous-traitant et agréer leurs conditions de paiements par l'Autorité Organisatrice dans le respect de l'article 3 de loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

La Régie percevra une rémunération spécifique pour la réalisation des prestations objets de ces marchés, dans les conditions déterminées par ces derniers.

En application de ces dispositions, par délibération n°D.2023.12.06.4.3 en date du 6 décembre 2023, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2023-0227 avec Tisséo Voyageurs pour réaliser l'opération de traitement de l'obsolescence et la fiabilisation des cartes électroniques VAL 208 qui pilotent la traction.

Ce marché a été conclu pour une durée de 8 mois pour un montant total de 108 000, 00 €HT.

Le présent avenant, sans incidence financière, a pour objet de prolonger la durée du marché de 6 mois pour tenir compte du temps d'étude et des délais d'approvisionnement plus longs que ceux prévus initialement.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[M. Jop (pouvoir) n'a pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché M2023-0227 avec Tisséo Voyageurs.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20240702-20240627-5-12D-DE Date de télétransmission : 02/07/2024 Date de réception préfecture : 02/07/2024
